

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=322



T'AS FAIT UNE PREPA LITTERAIRE OU UN BOUT DE CURSUS EN LETTRES ?

DEVIENS PROF DE FRANÇAIS



!

Date de mise en ligne : dimanche 25 mai 2025

- Actualités - Actualités nationales -

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

T'AS FAIT UNE PREPA LITTERAIRE OU UN BOUT DE CURSUS EN LETTRES ? DEVIENS PROF DE FRANÇAIS !

Face à la pénurie de profs dans une discipline, d'ordinaire, notre ministère joue sur deux leviers :

[**-] supprimer des heures dans la discipline sinistrée** pour ajuster les besoins aux ressources disponibles. (c'est ainsi qu'on a supprimé une heure de techno en 6ème et les maths dans le tronc commun de lycée dans la première version de la réforme Blanquer, à peine réajustée depuis).

[**-] rechercher frénétiquement des contractuels**, avec un succès souvent bien mitigé.

Face à la pénurie de profs de lettres, les contractuels ne se bousculent pas, dans notre académie. Mais supprimer encore des heures de Français, le ministère sent-il qu'il vaut mieux ne pas oser ? D'une part **les études ministérielles documentent elles-mêmes la baisse constante du niveau de langue des élèves depuis 1987**. D'autre part, les horaires de français ont baissé, entre 1975 et aujourd'hui : **522h de français en moins** sur l'ensemble de la scolarité. Désormais, le mammouth est complètement dégraissé (4h30 au collège et 4h au lycée)... et en bac pro, on voit l'os (120h sur l'année pour le français, l'histoire-géo et l'EMC).

Une autre stratégie expérimentale se développe dans notre académie, sur un principe tout simple :

Tu as eu un petit bagage littéraire par la fac ou par une prépa ? Deviens prof de Français.

Chaque enseignant de l'académie a reçu sur I-Profil une lettre pour l'informer de cette expérimentation et lancer un appel à volontaires. Le rectorat explique : « *il s'agit de permettre à des enseignants d'une autre discipline qui le souhaiteraient de prendre en charge cet enseignement* ». A cette fin, est créée une **attestation "Enseigner le français"**. Pour compléter cette information, les enseignants ont un document en pièce jointe ; ils sont incités à suivre une **visio de présentation** et à contacter les IA-IPR de Lettres.

Certes, des « éléments tangibles » et des « expériences » sont attendus. Cependant, les conditions ne rassurent pas sur l'exigence disciplinaire, car l'accent porte **davantage sur la connaissance des programmes et des objectifs de l'enseignement de français**, que sur les connaissances en elles-mêmes, puisqu'on évalue « les connaissances didactiques, OU tout au moins la capacité à exercer un jugement réflexif sur sa pratique ». **Les candidats sont invités à produire un dossier de 5 pages** (qui n'est même pas soumis à évaluation), en vue de **passer un entretien de 30 minutes** censé déterminer ses compétences.

Même ceux qui se lanceraient dans l'expérimentation ne pourraient pas prétendre y gagner une certification, **car l'attestation obtenue serait remise en jeu chaque année et est invalide hors de l'académie concernée**.

Le **SNFOLC 21** s'oppose avec force et détermination à cette expérimentation.

[**-] Elle dévalue l'enseignement disciplinaire** en proposant à presque tout enseignant d'enseigner une matière dont il n'est pas spécialiste.

[**-] Elle n'offre aucune formation** ni compétence assurée à ceux qu'intéresserait une évolution vers une autre discipline.

Face à la pénurie d'enseignants, de Lettres ou de toute autre discipline, nous revendiquons :

[**-] L'amélioration de nos conditions de travail** avec la baisse des effectifs et des HSA imposées.

[**-] L'augmentation des salaires** par une augmentation indiciaire de **10% tout de suite**, et par une négociation sur le **rattrapage des 30%** de pouvoir d'achat perdu depuis 2000.

- [-] L'augmentation du nombre de postes offerts aux concours.
- [-] L'abandon de tout projet visant à généraliser la bivalence.